

La Directrice exécutive d'ONU Femmes présente les grandes lignes de l'agenda politique :

16 MESURES POUR METTRE FIN A LA VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES

1 Ratifier des traités internationaux et régionaux...

qui protègent les droits des femmes et des filles, et garantissent que les lois et les services nationaux soient conformes aux normes internationales sur les droits fondamentaux.

2 Adopter et appliquer des lois...

visant à mettre un terme à l'impunité, à poursuivre en justice les auteurs de violences à l'égard de femmes et de filles et à offrir à celles-ci des recours et des réparations pour les dommages qu'elles ont subis.

3 Développer des plans d'action nationaux et locaux...

pour mettre un terme à la violence à l'égard des femmes et des filles dans chaque pays et qui rassemblent le gouvernement, les organisations de femmes et d'autres organisations de la société civile, les médias et le secteur privé en un collectif coordonné afin de faire face à de telles violations des droits fondamentaux.

4 Rendre la justice accessible aux femmes et aux filles...

par l'instauration de services juridiques spécialisés et gratuits et par l'augmentation du nombre de femmes dans les processus de mise en application des lois et les services de base.

5 Mettre un terme à l'impunité dans le cadre de la violence sexuelle en période de conflit...

en poursuivant les auteurs de violences en période conflictuelle et post conflictuelle et en respectant le droit d'accès, pour les survivantes, à des programmes de réparation adaptés et non discriminatoires et ayant un impact positif dans la vie des femmes et des filles.

6 Assurer un accès universel aux services de base...

Les besoins urgents et immédiats des femmes et des filles doivent consister au minimum dans : un service d'assistance téléphonique 24 heures sur 24, des services d'intervention rapide pour leur sécurité et leur protection, des logements et des abris sûrs pour les femmes et leurs enfants, des prises en charge psychologiques et sociales, des soins médicaux post-viol et une assistance juridique gratuite afin d'aider les femmes à mieux comprendre leurs droits et leurs options.

7 Former les prestataires de services de base...

en particulier la police, les avocats, les juges, les travailleurs sociaux et le personnel de santé pour assurer qu'ils suivent des normes et des protocoles de qualité. Il est nécessaire que lesdits services soient confidentiels, sensibilisés et adaptés aux femmes survivantes.

8 Proposer des ressources publiques adéquates...

pour mettre en œuvre les lois et politiques existantes, qui reconnaissent les coûts et les conséquences dévastatrices des violences à l'égard des femmes, non seulement sur les vies qui en sont directement affectées mais plus largement sur la société, l'économie et sur le budget public.

9 Rassembler, analyser et diffuser les données nationales...

sur la prévalence, les causes et les conséquences de la violence à l'égard des femmes et des filles, les profils des survivantes et des auteurs de violences, les progrès et les failles existants dans la mise en application des politiques, des lois et des plans nationaux.

10 Investir dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes...

pour lutter contre les causes premières de la violence à l'égard des femmes et des filles. Les domaines stratégiques comprennent l'accès à l'éducation secondaire pour les filles, les progrès en matière de santé reproductive et des droits des femmes, les liens intrinsèques existant entre la violence et le VIH/sida, et la participation politique et économique croissante des femmes ainsi que leur leadership. L'égalité des sexes et l'élimination des violences doivent être placées au cœur des objectifs du Millénaire pour le développement.

11 Améliorer l'autonomisation des femmes...

en garantissant le droit pour femmes de posséder des terres et des biens, hériter, percevoir un salaire égal pour un travail égal, et obtenir un emploi sécurisé et décent. L'inégal accès des femmes aux opportunités économiques et à l'emploi représentent un facteur majeur dans la perpétration de leur enlèvement dans des situations de violence, d'exploitation et d'abus.

12 Accroître la sensibilisation du public et la mobilisation sociale...

pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles et pour permettre aux femmes et aux filles victimes de violences de briser le silence et d'avoir accès à la justice et à un soutien adapté.

13 Engager les médias...

en influençant l'opinion publique et en contestant les normes néfastes à l'égalité des sexes qui perpétuent la violence à l'égard des femmes et des filles.

14 Travailler pour et avec les jeunes comme acteurs du changement...

pour mettre un terme à la violence à l'égard des femmes et assurer que les systèmes éducatifs favorisent l'autonomisation des filles et des garçons afin de transformer et construire des relations de genre basées sur l'harmonie, le respect mutuel et la non-violence.

15 Mobiliser les hommes et les garçons...

de tous âges et de tous les horizons afin qu'ils prennent position contre la violence à l'égard des femmes et des filles et qu'ils favorisent l'égalité et la solidarité en matière de genre.

16 Faire une donation au Fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes...

qui est le seul fonds de subvention dans le monde exclusivement dévoué à cette expertise orientée et au soutien financier des actions nationales et locales.